

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique

A 18 H 30

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard CODRON

Date de la convocation : 20 janvier 2011
29 conseillers en exercice

présents – votants

Présents : (26) Monsieur le Maire, Monsieur Daniel MASURE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Christian DESMET, Madame Evelyne VERPLANCK, Monsieur Paul-Marc DESSAUVAGES, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jean-Pierre POISSON, Mademoiselle Marylène HEYE, Madame Isabelle VANDEWYNGAERDE, Monsieur Daniel CAU, Madame Brigitte VAN TICHELEN, Madame Ghislaine DUHAMEL, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Marie TONNERRE (arrivée à 19h00), Monsieur Michel CAREME, Monsieur Didier DUQUESNOY, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Yvon MOREAU, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Samuel DEVOYE, Madame Yvette GHEYSSENS, Madame Delphine CARRETTE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Alain LARISTAN, Madame Marie-Hélène LAMARQUE.

Excusés ou Absents : (3) Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (pouvoir donné à M. Christian DESMET), Madame Régine GOMBERT, Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à M. Samuel DEVOYE),

OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h35.

M. le Maire salue la presse, l'assemblée et demande à Mme Sylvie Delplanque de procéder à l'appel nominal. Le procès-verbal du 16 décembre 2011 a été adopté en prenant compte des remarques et des modifications de M. Laristan ci-dessous :

M. Laristan

Trois petites remarques sur le compte-rendu, à la page 3 il s'agit de mes propos :

- « Cela veut dire concrètement que demain toute la Région du Conseil Régional contribuera à la subvention aux équipements mais plus les deux, c'est ça ? »

Lire la Région ou le Conseil Régional, c'est un point de détail mais simplement pour la compréhension du texte.

Et ensuite page 7,

- « Les villes n'ont pas toujours envie de voir leurs effectifs..... »

je pense que la secrétaire de séance n'a pas entendu le terme, c'était leurs effectifs fondre. Mais après ce qui m'embête le plus

- « Les villes engagent des frais dans les écoles etc... et pour un « oui » ou un « non » les enfants s'inscrivent sur Neuville en Ferrain. »

Ce ne sont pas mes mots, je suis désolé ; je n'ai certainement pas dit cela. Ce que j'ai dû dire à l'époque que « les parents inscrivent leurs enfants pour un certain nombre de raisons qui leur appartiennent », je demande de rectifier le compte-rendu.

M. le Maire

Nous allons réécouter la bande d'enregistrement et nous ferons le nécessaire ; si nous ne sommes pas sûrs nous retirerons cette phrase.

M. Laristan

Merci

M. le Maire débute la séance.

1 - SUPPRESSION DU GRADE DE CONTROLEUR DE TRAVAUX

M. le Maire

Il s'agit de la suppression d'un grade de contrôleur de travaux figurant au tableau des effectifs qui ne fait plus partie des appellations au niveau des collectivités.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

2 - CREATION DE GRADE

M. le Maire

Une deuxième personne possède ce niveau, je propose la création au tableau des effectifs d'un second poste d'ingénieur à compter du 1^{er} février 2011.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE REMARQUABLE POUR L'EXERCICE 2011

M. Paul-Marc Dessauvages

« Au titre de la politique « Patrimoine remarquable », le Conseil Général du Nord peut apporter une contribution financière aux projets de restauration du patrimoine.

Les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Quirin ont débuté en 2005 avec le concours du Conseil Général et sont presque achevés.

Je vous propose donc :

- de décider la réalisation des travaux de restauration des deux dernières baies de l'église (pierres, vitraux et protections),
- de solliciter le concours financier du Conseil Général du Nord au titre de la politique « Patrimoine remarquable »,
- d'autoriser M. le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'inscrire au budget primitif 2011 les crédits nécessaires à ces travaux. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Paul-Marc DESSAUVAGES, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

4 - Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du « Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord » - Volet « Aménagement local » - Section « Accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite et qualité des constructions publiques » – Programmation 2011 – pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

M. Paul-Marc Dessauvages

« A la suite d'une étude de diagnostic établie en 2008, notre commune envisage de réaliser en 2011 des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour un montant de 100 000 €.

Le Conseil Général du Nord participe au financement de ces travaux dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, volet

Aménagement local, section Accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite et qualité des constructions publiques.

Je vous propose donc :

- de décider la réalisation des travaux de mise en accessibilité des ERP communaux en 2011 pour un montant de 100 000 €,
- de solliciter pour ces travaux le concours financier du Conseil Général du Nord à hauteur du taux de subvention applicable à notre commune en 2011 au titre de la politique « Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord », volet « Aménagement local », section « Accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite et qualité des constructions publiques »,
- d'autoriser M. le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention,
- de décider que le montant des dépenses relatives à ces travaux sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet à la section d'investissement du Budget. »

M. le Maire

Là aussi, il s'agit d'une demande de soutien auprès du Conseil Général et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur Paul-Marc DESSAUVAGES, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

5 - REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 2011

Mme Sylvie Delplanque

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à valider les modifications suivantes :

En page 2 en caractère gras, il faut noter sur le règlement la création de forfaits garderie Post et Pré ALSH qui a été voté en décembre dernier.

- Garderie:

Pour les vacances d'été et petites vacances scolaires et le centre du mercredi :

La garderie est prévue de 7h30 à 9h30 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. Suite à la délibération n° 5 "Création de forfaits garderie Post et Pré ALSH" du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, vous devrez opter pour un forfait de 2h, 3h, 4h ou 5h applicable à la semaine pour les ALSH vacances et à la période pour les ALSH Mercredi.

M. le Maire

Il s'agit de la mise à jour du règlement des accueils de loisirs et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame Sylvie DELPLANQUE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

6 - CREATION D'UN TARIF « EVENEMENT SPECIFIQUE JEUNESSE »

Mme Sylvie Delplanque

« Suite au travail de la commission Education Jeunesse, il est proposé d'organiser, en avril 2011, une journée exceptionnelle pour la jeunesse neuvilloise répondant aux objectifs suivants :

- Ecouter et entendre les demandes des jeunes
- Répondre à leurs attentes
- Reconnaître et valoriser les initiatives et les talents de la jeunesse neuvilloise
- Motiver la participation et la citoyenneté

Afin de clôturer cette journée, un barbecue et une soirée festive seront organisés.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à créer un tarif de la façon suivante :

Participation au barbecue + soirée festive : 2,5€

La participation sera encaissée sur la régie jeunesse.

Cette délibération est applicable à compter du 28 janvier 2011. »

M. le Maire

Il s'agit de la mise en place d'un tarif pour cette journée « Evénement spécifique jeunesse ».

M. Samuel Devoye

Une petite intervention M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

Je souhaitais intervenir sur cette délibération afin de donner l'avis de notre groupe. Mme Delplanque nous tenons à vous féliciter, vous, le groupe de travail Education Jeunesse et ainsi que les employés municipaux qui ont en charge ce dossier, et j'espère que vous ferez part de ce que nous venons de dire et faire porte-parole concernant ce très beau projet. Voilà une délibération comme on aimerait en voir souvent, une très belle avancée vers la jeunesse comme vous savez le faire Mme Delplanque ; notre groupe soutiendra cet événement et le défendra s'il le fallait. Vous l'avez compris nous voterons bien sûr « pour » car il s'agit là de quelque chose de très bien.

M. le Maire

Je pense qu'il ne faudra pas défendre cette délibération, nous sommes tous d'accord et merci pour ce qui vient d'être déclaré par M. Samuel Devoye.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de questions.

- **Ouï l'exposé de Madame Sylvie DELPLANQUE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

7 - CREATION D'UN TARIF "CAMPING EN FAMILLE"

Mme Sylvie Delplanque

Préparez vos duvets et vos tentes !

« Suite au travail de la commission Parentalité, il est proposé d'organiser, au cours de l'été 2011, un week-end camping en famille à la ferme du Vert Bois.

Il est donc demandé à Monsieur le Maire de créer un tarif unique afin de faciliter l'inscription à toutes les familles de la façon suivante :

Année 2011

Participation "Camping en famille" : 10€ par famille
La participation sera encaissée sur la régie jeunesse.
Cette délibération est applicable à compter du 28 janvier 2011. »

M. le Maire

Là aussi, il s'agit de la délibération pour la mise en place du tarif et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Où l'exposé de Madame Sylvie DELPLANQUE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE – 2011

Melle Marylène Heye

Le groupe scolaire Camille Claudel va organiser son séjour « classes de découverte » au mois de mars 2011. Il importe donc de proposer le versement d'une subvention par anticipation. La Commune participe financièrement aux frais de séjour et de transport soit un total de 6 111.45 €.

M. le Maire

Nous devons vous passer la délibération afin que le groupe scolaire Camille Claudel bénéficie de la subvention et demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Où l'exposé de Mademoiselle Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

9 - DOTATIONS SCOLAIRES 2011

Melle Marylène Heye

Il vous est proposé d'approuver l'ensemble des dotations accordées par la Ville de Neuville en Ferrain pour l'année 2011 aux établissements scolaires. Très peu de changements par rapport aux dotations de 2010 :

A la Page 2 et 4 :

- Comme la majorité des tarifs, la participation financière des familles aux études surveillées augmente de 2% ainsi que le dépassement en photocopie ; la mairie prenant en compte pour chaque école, la location du photocopieur et de 220 photocopies par enfant et par an.

Page 3 :

- On précise à nouveau qu'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) devra être mis en place en cas d'allergie alimentaire sur demande de la famille en lien avec le chef d'établissement scolaire, puis transmis au centre A. Malraux.

Page 5 :

- En ce qui concerne les classes de découverte, on précise que
 - « La Ville se réserve le droit de modifier sa participation financière au titre des classes de découverte. »
 - Activités périscolaires :

Année 2011

« En outre, Monsieur Thierry Morlet intervient dans le cadre d'activités sportives à raison de 24 séances de 2 heures par année scolaire et par école. »

Page 6 :

- Pour la lecture en cycle 2 :
« Dotation de 4€ par élève neuvillois et non-neuvillois sera attribué aux classes de CE1 et CM2 afin d'acheter un livre ou un album de littérature dans le cadre du festival de la biographie. »

Voilà les changements en ce qui concerne les dotations scolaires 2011.

M. Laurent Degryse

Juste une petite précision les « P.A.I » sont en lien avec les chefs d'établissements mais aussi avec les médecins scolaires, c'est important de le préciser puisque nous n'avons plus de médecin scolaire sur Neuville-en-Ferrain.

Melle Marylène Heye

C'est-à-dire que nous sommes obligés d'avoir un « P.A.I. » et il faudra voir comment on fait l'année prochaine mais cela ne dépend pas vraiment de la Mairie.

M. Laurent Degryse

Non, cela ne dépend pas de la Mairie mais il faudra trouver une solution car seul le responsable de l'établissement ne pourra signer le P.A.I..

M. le Maire

D'accord et demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question

- **Oui l'exposé de Mademoiselle Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

10 - PROJET DE MODIFICATION DU P.L.U. – Modification de la zone UE en UGb

M. Daniel Cau

« La ville de Roncq a sollicité Lille Métropole Communauté Urbaine pour une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des terrains sis rue du Dronckaert (plan joint). Les parcelles sont actuellement classées au PLU en zone UE (Zone d'activités périphérique), et il semble opportun de les reclasser en UGb (Zone d'activités diversifiées : bureaux, commerces, services).

En effet, ce nouveau zonage, plus souple, serait plus adapté à l'implantation d'activités économiques le long de cet axe routier très fréquenté.

La zone UE de la rue du Dronckaert se prolonge sur le territoire de Neuville-en-Ferrain (plan joint), le long de la voie de raccordement vers Tourcoing.

Aussi, dans un souci de cohérence, il convient de procéder au reclassement en zone UGb de l'ensemble des terrains situés tant sur Roncq que sur Neuville-en-Ferrain.

Ceci exposé, il vous est proposé de

- donner un avis favorable à la modification du zonage UE en UGb sur le secteur de la rue du Dronckaert à Roncq et à Neuville-en-Ferrain ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à adresser le présent avis à Madame la Présidente de Lille Métropole. »

M. le Maire

Il s'agit d'une demande de la Commune de Roncq et après renseignement il n'y a aucune incidence particulière vu la localisation de cette zone sur Neuville-en-Ferrain et demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Où l'exposé de Monsieur Daniel CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

11 - PROJET DE MODIFICATION DU P.L.U – Suppression des Emplacements Réservés de Superstructure n° 18 et 21 et des Emplacements Réservés d'Infrastructure n°11 et 19

M. Daniel Cau

« Une procédure de modification simplifiée, qui aura lieu du 25 janvier au 25 février 2011, permet, sans recourir à une enquête publique, de remanier le plan local de l'urbanisme pour :

- Supprimer des emplacements réservés réalisés ;
- Supprimer des emplacements réservés abandonnés ;
- Corriger des erreurs matérielles ;
- Retirer des éléments n'ayant plus d'effet juridique comme les périmètres d'attente pour les projets d'aménagement (PAPA).

Ainsi, la commune souhaite procéder à des ajustements du Plan Local d'Urbanisme (PLU). A cet effet, en concertation avec les services communautaires, il a été proposé de supprimer 4 emplacements réservés. Il s'agit de 2 réserves d'infrastructure et 2 de superstructure, au bénéfice de la Communauté Urbaine de Lille :

- La réserve d'infrastructure n°19, relative à l'élagissement de la voirie, rue Jean Jaurès ; projet réalisé ;
- La réserve d'infrastructure n°11, relative à l'aménagement de voirie et de stationnement, rue Léon Leman, ancienne rue des Fromets, projet aujourd'hui abandonné ;
- La réserve de superstructure n°18, relative au projet d'aménagement d'un parc public de stationnement, rue du Christ, projet aujourd'hui abandonné ;
- La réserve de superstructure n°21, relative au projet d'aménagement d'un parc public de stationnement, rue de Tourcoing, projet aujourd'hui abandonné.

Ces suppressions d'Emplacements Réservés font suite à des études menées par les services communautaires et notamment à une enquête de stationnement rue de Tourcoing- rue d'Halluin qui s'est déroulée le mercredi 3 juin 2009, et qui a permis de constater que l'offre de stationnement existante était largement suffisante (taux d'occupation 57% - taux de congestion 62%).

Compte tenu que l'inscription d'un emplacement réservé sur un terrain est une contrainte d'urbanisme pour les propriétaires notamment lors de la cession de leur bien immobilier, il est apparu opportun, après le

Année 2011

rendu des résultats des études, de ne pas laisser perdurer un tel état de fait.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à la procédure de modification simplifiée engagée par Lille Métropole Communauté Urbaine en vue de lever les emplacements réservés repris ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à adresser le présent avis à Madame la Présidente de Lille Métropole. »

M. le Maire

C'est pratiquement prévu sur l'ensemble du territoire métropolitain par la Communauté afin de « nettoyer au niveau du PLU ».

Mme Isabelle Verbeke

Je ne sais pas à quel moment ils ont fait leur enquête mais la rue de Tourcoing a des problèmes de stationnement ; cela n'est pas très correct par rapport à la réalité.

M. le Maire

Ce n'est pas simplement quelques heures d'enquête mais un certain temps et le constat qui en ressort c'est les pourcentages qui sont indiqués dans la délibération par les comptages ; peut-être qu'il y a des heures de pointes et des heures creuses ; il y a un pourcentage global de 57% et un autre qui donne 62% mais je ne peux nier la réalité des comptages et demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur Daniel CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

12 - INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

M. Daniel Cau

« Les autorisations d'urbanisme ont été profondément modifiées par l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 et son décret d'application n° 2007-18 du 5 janvier 2007.

Cette réforme, entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007, n'a maintenu les permis de démolir pour les immeubles que dans les cas prévus aux articles R 421-26 à R 421-29 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- dans les secteurs sauvegardés,
- dans les périmètres de restauration immobilière,
- inscrits à l'inventaire des monuments historiques,
- adossés à un immeuble classé monument historique,
- inscrits dans le champ de visibilité d'un monument historique,
- dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP),
- situés dans un site inscrit ou classé
- identifiés à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme, permet au Conseil Municipal d'instituer l'exigence d'un permis de démolir sur toute ou partie du territoire communal.

Aujourd'hui, à Neuville-en-Ferrain, le permis de démolir est donc exigé d'une part, pour l'ensemble des éléments inscrits au titre de l'IPAP dont les fiches sont annexées au PLU. D'autre part, pour les immeubles situés dans le périmètre de la bourloire, classée monument historique.

Afin de faciliter la compréhension des administrés face aux autorisations d'urbanisme et dans un souci d'uniformisation des règles applicables, il vous est proposé d'instituer le permis de démolir pour l'ensemble du territoire de la commune. »

M. le Maire

Nous mettons en place cette obligation de déposer un permis de démolir et les délibérations n°13 et 14 sont liées

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

➤ **Où l'exposé de Monsieur Daniel CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

13 - PROJET D'INSCRIPTION D'UN PERIMETRE D'ATTENTE POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT (PAPA) SUR LA PARCELLE CADASTREE AY 93

M. Daniel Cau

« Les terrains situés rue du Berquier, de part et d'autre de la ferme sise au 72 rue du Berquier dite « Ferme Phalempin », font l'objet d'un programme de construction.

Aussi, la Commune de Neuville-en-Ferrain, soucieuse de préserver la ferme et les bâtiments principaux (parcelle cadastrée section AY n°93), a demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine leur inscription à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP).

Cependant, compte tenu de la pression foncière et afin d'assurer, en tant que de besoin, une urbanisation cohérente du surplus de la parcelle cadastrée section AY n°93, la Commune souhaite inscrire sur ladite parcelle, un Périmètre d'Attente pour un Projet d'Aménagement (PAPA), au bénéfice de la Commune. Cela permettra, dans le cadre d'une étude, de considérer au mieux la perspective d'aménagement futur et d'étudier le devenir et la requalification éventuelle des bâtiments inscrits l'IPAP. Tout futur projet devra alors se conformer aux règles ainsi définies.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander la modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de l'instauration du Périmètre d'Attente pour un Projet d'Aménagement (PAPA) sur la parcelle cadastrée section AY n°93 ;
- de solliciter Madame la Présidente de Lille Métropole à cette fin. »

M. Laristan

Moi, ce sera plutôt une explication de vote qui vaut pour la délibération suivante. Sur le principe de précaution que vous prenez à travers ces délibérations, on ne peut pas être « contre » ; dans la gestion d'une Commune, il faut être responsable y compris nous l'opposition. Par contre, je tiens qu'on acte au

Année 2011

compte-rendu qu'on est, d'emblée à priori aujourd'hui, réservés sur tous projets futurs d'aménagement ou de requalification d'une ferme considérant qu'on en a déjà une aujourd'hui sur les bras et il me semblerait pas très raisonnable, et on verra comment les choses évolueront, d'en acquérir une seconde. Donc cela je tiens que cela soit bien acté : « oui » sur le principe de précaution on va voter la délibération mais d'ores et déjà je tiens qu'on acte aujourd'hui qu'on est réservés sur tous projets concernant cette ferme.

M. le Maire

Je suis tout à fait d'accord. Très rapidement, il s'agit de prendre la précaution du bâtiment de la ferme « Phalempin » par rapport à une superficie importante ; on pourrait, sans devenir un patrimoine supplémentaire Commune, intégrer une opération immobilière contrôlée de façon à ne pas avoir de risque d'avoir une démolition et une emprise foncière destinée à une opération immobilière ; il s'agit d'une précaution de maintien du patrimoine qui pourrait très bien conserver un corps de ferme tout en intégrant une opération équilibrée immobilière mais contrôlée.

M. Laurent Degryse

Nous avons bien pris note pour « Neuville ma ville » qu'il s'agissait de geler les transactions immobilières sauvages avec les risques qu'on connaît dans le contexte d'urbanisation actuelle, et que, on contraire, on allait vers des transactions soient immobilières contrôlées, on peut imaginer aussi que le PAPA devienne un PAPAV (Personnes Agées on Pense A Vous) avec des constructions qui permettent justement de penser aux personnes âgées. Merci.

M. le Maire

Tout à fait, il y a pas mal de choses envisageables tout en conservant et intégrant l'ensemble du bâtiment ferme mais je ne parle pas des hangars ; vous avez le plan et j'insiste, ce n'est pas juste une ferme, vous avez une emprise foncière qui est importante et non négligeable.

M. Samuel Devoye

J'interviens le dernier et je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit puisque notre intervention reprend à peu près ce que M. Alain Laristan venait de dire. Juste une explication de vote, nous par précaution, nous allons nous abstenir, pas parce que nous soyons contre le PAPA mais c'est juste que nous préférons attendre.

M. le Maire

D'accord, c'est votre droit et demande s'il y a d'autres questions

Plus de question.

- **TROIS ABSTENTIONS (Monsieur Philippe SIX [pouvoir donné à Monsieur Samuel DEVOYE], Monsieur Samuel DEVOYE, Madame Yvette GHEYSENS), ouï l'exposé de Monsieur Daniel CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

14 - PROJET D'INSCRIPTION DE LA FERME PHALEMPIN ET D'AUTRES BATIMENTS PRINCIPAUX DANS L'INVENTAIRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER (IPAP)

M. Daniel Cau

« Au XIX ème siècle et jusque dans la première moitié du XXème siècle, la commune de Neuville-en-Ferrain comptait de très nombreuses fermes. Aujourd'hui, il n'en subsiste que quelques unes, dont la ferme dite « Ferme Phalempin », située 72 rue du Berquier.

Bâtisse de forme carrée cette ferme constitue un élément remarquable du patrimoine local et il convient à ce titre d'en assurer la préservation.

A cette fin et comme le permet l'article L.123-1 7° du Code de l'Urbanisme, la commune de Neuville-en-Ferrain souhaite inscrire, cet immeuble : le bâtiment d'habitation et les bâtiments principaux en briques, à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP). Ce document complément du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lille Métropole Communauté Urbaine et des dispositions réglementaires introduites dans le règlement du PLU garanti la protection des éléments qui figurent à l'inventaire.

De plus, les dispositions de l'article R 421-28-e) du Code de l'Urbanisme prévoient que doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction identifiée comme devant être protégée par un PLU en application du 7° de l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme cité ci-dessus.

Ceci exposé, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à demander la modification du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'inscrire la ferme 72 rue du Berquier dite « ferme Phalempin » et des bâtiments principaux en briques à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager de la Communauté Urbaine de Lille. »

L'IPA est une demande qui est faite à la Communauté Urbaine avec toute une série avec les 85 communes ; la Communauté Urbaine récolte toutes les demandes et les publiera avec le nouveau PLU mais il sera effectif dans une dizaine d'années. C'est cela qui nécessite le PAPA préalable qui lui peut être inscrit tout de suite pendant cinq ans et renouvelable.

M. le Maire

Il s'agit un principe de précaution et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Où l'exposé de Monsieur Daniel CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

15 - Célébration des noces d'or, noces de diamant, noces de platine –

Mme Brigitte Van Tichelen

« Chaque année la ville attribue une allocation aux jubilaires célébrant leur anniversaire de mariage.

Il vous est donc proposé les tarifs suivants :

Manifestations	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Noces d'or	85.00 €	85.00 €
Noces de diamant	105.00 €	105.00€
Noces de platine	190.00 €	190.00 €

Année 2011

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Brigitte Van Tichelen, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

16 - Médaille grand or du travail –

Mme Brigitte Van Tichelen

« Chaque année la ville de Neuville en Ferrain remet une gratification aux titulaires de la médaille grand or du travail.

Il vous est donc proposé de maintenir cette allocation à 60 € (tarif identique à 2010). »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Brigitte Van Tichelen, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

17 - RECTIFICATIF : ATTRIBUTION PAR ANTICIPATION DE LA SUBVENTION AU CCAS

M. Jean-Pierre Poisson

Il s'agit de la rectification apportée à l'attribution par anticipation de la subvention au CCAS où nous portons les sommes à verser à 100 000 € en janvier, 80 000 € en février, 80 000 € en mars et 80 000 € en avril donc nous sommes tranquilles à partir de là jusqu'au vote du budget 2011 qui ensuite prendra le relais et fixera le montant réel de la subvention annuelle qui sera accordée à notre entité CCAS. Tout simplement pour dire que l'an dernier ces sommes étaient plutôt de 50 000 au lieu de 100 000 € mais vous savez qu'il y a eu quelques mutations du personnel qui provoquent quelques aménagements nécessaires qui n'avaient pas été pris en compte lors de la présentation en commission.

M. le Maire

Pour la première partie des 100 000 €, il y a aussi les chèques service sur le mois de janvier qui n'est pas une somme négligeable.

M. Poisson

Tout à fait puisqu'il y a une partie pour le personnel 70 000 € sont nécessaires et le reste pour prévoir les secours attribués à l'achat de ces chèques service.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Où l'exposé de Monsieur Jean-Pierre POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

18 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2011

M. Jean-Pierre Poisson

Lors de la commission générale du 18 janvier dernier, nous avons présenté un certain nombre d'indicateurs qui nous ont permis de voir entre 2007 et 2010 l'évolution des principales recettes de fonctionnement et l'évolution des principales dépenses de fonctionnement. Un bref retour sur ces indicateurs pour dire, puisque le public ne les a pas en main, en qui concerne

les recettes extérieures de la section de fonctionnement, je vais en citer quelques unes

- D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est une dotation de l'Etat qui n'a pas évolué entre 2009 et 2010 donc zéro.
- Dotations LMCU (Dotations de Lille Métropole Communauté Urbaine) 3 884 722,00 ; 0.27 donc zéro.

Ces deux dotations représentant à elles seules 42% de notre recette globale de notre budget donc 0% d'augmentation.

- En ce qui concerne les compensations de l'Etat comme chaque année elles sont légèrement en baisse, nous avons perdu 15 000 € par rapport à 2007 donc zéro.
- CAF, il y a un système dégressif qui nous a fait perdre 7 800 € par rapport à 2007 donc zéro
- En définitive il nous reste nos recettes propres qui nous permettent de vivre et qui nous obligent parfois à intervenir. C'était le cas l'an dernier au niveau des impôts locaux, un crève-cœur on l'a dit en 2010. Une recette de 4 733 931,00 € par rapport aux 4 429 673.00 € de 2009 ce qui nous fait une évolution de plus de 6%. Alors c'est vrai qu'il y a eu une augmentation des taux de 3% et autant au niveau des augmentations des bases, ce qui nous permet de tirer un produit supplémentaire et de relever la tête en 2010 après une année 2009 extrêmement difficile.
- Les produits des services avaient été augmentés de 1.5% et nous avons la satisfaction de voir qu'en réalité nous faisons un peu plus de 3% de recettes supplémentaires par rapport à 2009. Ces 3% signifient que nos services publics sont de qualités et encore plus fréquentés en 2010 qu'en 2009.
- Globalement il nous reste les droits de mutation qui représentaient
 - o 567 669,00 € de produits en 2007
 - o 226 226,00 € en 2009

C'est énorme 340 000 € perdus sur deux ans et c'est bien la preuve qu'il fallait faire un effort pour redresser la barre.

Les choses se sont améliorées puisque 2010 voit un encaissement de 341 542,00 € donc 120 000 € de plus qu'en 2009 mais encore 220 000,00 de moins que 2007.

En matière de dépenses

- Charges à caractère général, les efforts ont été faits en 2009 ; baisse des charges à caractère général en baisse de 8% par rapport à 2008. En 2010, nous avons noté un peu plus de 1% de hausse soit 1,24% pour être précis.
- Charges de personnel ont baissé de 1,10% en 2010 par rapport en 2009 ; là encore il convient en toute honnêteté de considérer les transferts de charges de personnel de la Ville vers le CCAS.

- Intérêts de la dette sont en baisse de 2,28% après des hausses assez sensibles en 2007, 2008 et 2009 en raison des gros investissements réalisés, je pense au groupe scolaire Camille Claudel.
- Charges de gestion ont évolué en 2010 de 4,18% - petit rappel globalement les subventions aux associations avaient été revalorisées de 5% au 1^{er} janvier 2010.
- Subvention au CCAS, elle a augmenté de 25%, en partie il s'agit des secours accordés à travers des actions par le CCAS à tous les niveaux : personnes en difficultés, les personnes âgées, transfert de personnel de la Ville vers le CCAS.
- Un tableau vous a également été présenté avec la comparaison de l'autofinancement dégagé par notre section de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses et nos recettes qui démontrait qu'effectivement jusqu'en 2008 nous parvenions à supporter l'équivalent du remboursement du capital de la dette donc nous avons une somme d'autofinancement supérieure à ce remboursement du capital de dette, c'est un indicateur important dans le cadre de la bonne gestion d'une ville. Celui-ci s'est dégradé en 2009, année où nous avons fait le dos rond pour maîtriser la crise et nous sommes passés effectivement en dessous de ce seuil de remboursement de capital de dette :
 - En 2009, la dette représentait en investissement 788 111.00 € et l'autofinancement ne faisait plus que 595 348.00 €
 - Dès 2010 et grâce aux efforts consentis, la tendance est totalement corrigée puisque nous avons pu dégager un autofinancement de 805 154.00 € pour une dette de 773 133.00 € donc nous sommes partis sur un schéma plus positif. Ces comptes étant vérifiés nous constatons que nous dégageons un excédent d'un peu plus 1 million d'euros sur la section de fonctionnement ce qui signifie clairement qu'il nous restera un excédent net de l'ordre de 586 000.00 € donc des fonds disponibles, une réserve au niveau du budget supplémentaire 2011. Je vous rappelle que l'an dernier nous constatons une somme de 326 000 € dont une partie était réaffectée. L'excédent 2010 est donc bien supérieur à 2009 et on s'en félicite. Cet excédent peut donc constituer un fonds de réserve mais aussi permettre d'alimenter la section d'investissement, nous avons au moins un bas de laine très loin d'être négligeable pour l'avenir.

Je propose, puisque nous venons de voir l'année 2010, d'aborder l'exercice 2011

I) Le contexte économique

Vous savez tous le contexte qui nous attend en 2011 :

1. En matière de recettes :

- Gel des dotations de l'Etat pendant 3 ans à compter de cette année ;
- Gel des dotations de la Communauté Urbaine de Lille ;

Ces deux concours financiers représentant à eux seuls 42% de l'ensemble de nos recettes ;

- Augmentation forfaitaire des bases d'imposition de 2% ;
- Versements différés en fin d'année des participations de la CAF, du Fonds de compensation de TVA émanant de l'Etat ;
- Au chapitre des bonnes nouvelles : le redémarrage des transactions immobilières qui se traduit dans nos budgets communaux par l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Un produit en chute libre de plus de 220 000 € qu'on peut espérer voir repartir à la hausse, c'est le cas en 2010 et nous espérons en 2011.

2. En matière de dépenses :

- Augmentation annoncée des charges courantes : eau, gaz (+ 10% annoncés en avril) et électricité (+ 3% au 1^{er} janvier) mais aussi augmentation des prix de produits alimentaires et des matières premières ;
- Augmentation de 2% de l'inflation ;
- Augmentation attendue des taux d'intérêts.

Alors oui, par rapport à la situation économique actuelle, nous sommes effectivement dans une phase de prudence.

Mais n'y a-t-il pas un proverbe qui dit très justement : « la prudence est mère de sûreté ».

C'est bien en étant vigilant et en agissant avec prudence que l'on évite les dangers et nous pouvons nous féliciter d'avoir pris nos dispositions dès 2008 car le coup encaissé en 2009, au plein cœur de la crise, a fait mal à plus d'une collectivité et en a obligé bien d'autres à revoir leurs ambitions à la baisse.

Bref, même s'il semble bien que la crise est derrière nous, tous les acteurs économiques la subiront encore quelques années et cela nul ne peut l'ignorer !

J'aimerais que chacun des groupes présents dans cette assemblée admette que la gestion des villes, quelles qu'elles soient, est empreinte de rigueur et de difficultés à surmonter.

Les Villes sont au bout de la chaîne de l'espace public :

- L'Etat connaît des difficultés et prend les dispositions nécessaires au redressement de ses finances, c'est louable ;
- Le Conseil Général et le Conseil Régional souffrent des transferts de compétences et ont bien du mal à assurer l'équilibre financier qui en résulte, c'est compréhensible ;
- La Communauté Urbaine s'est engagée sur un programme d'investissement ambitieux alors même qu'une réforme fiscale apparaît, du coup ça peut remettre des choses en question à l'échelon local et cela peut-être dommageable.
- Toutes les Communes qui ont essayé au plein cœur de la crise de provoquer la relance au risque de grever leurs capacités d'investissement à court et moyen terme, peinent à retrouver un second souffle.

L'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes est impitoyable et n'épargne personne !

Inutile de prendre l'exemple de telle ou telle commune pour citer son champion, son modèle à suivre. Non, chaque commune construit son avenir en fonction des espaces dont il dispose des cycles et besoins locaux qui lui imposent d'entreprendre des investissements.

Il faut donner un sens à ce qui a été entrepris et raisonner en fonction de ce qui existe.

Le présent et le futur n'ont de sens que si l'on regarde le passé...

Une ville comme la nôtre dispose de nombreux équipements publics. Dès lors il convient de les entretenir. Car l'entretien et l'amélioration du patrimoine sont, à mes yeux, des politiques aussi valorisantes que la réalisation d'équipements nouveaux !

Dès le 9 octobre 2010, une lettre de cadrage avait été adressée à mes collègues et aux responsables de service afin de préciser un certain nombre d'approches financières à prendre en considération :

I. En dépenses :

- Une maîtrise des dépenses de gestion courantes, voire même un effort sur certaines dépenses afin de permettre malgré tout une économie sur l'ensemble de ce poste de 2% ;
- Que les dépenses de personnel soient maintenues à leur niveau approximativement de 2010 ;
- L'autofinancement devra atteindre le montant du remboursement en capital de la dette ;

- Les subventions aux associations resteraient égales, après l'effort de 5% de 2010, aux dotations versées de l'an dernier sauf cas particulier à étudier (OGEC, CCAS par exemple)

II. En recettes :

- Dans une première hypothèse que les taux d'imposition seraient maintenus à leur niveau de 2010 ; je vous rappelle que nous avons déjà le bénéfice théorique et qui reste à vérifier d'une augmentation légale de 2%, nous allons donc nous efforcer de nous en contenter cette année.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les opérations subventionnées privilégiées seront :

- Les travaux sur l'église Saint-Quirin dont il nous reste la réfection de vitraux à terminer et la réfection complète des peintures intérieures ;
- L'aménagement du cœur de ville avec au moins une enveloppe de maîtrise d'œuvre de 54 000 € ;
- L'extension du restaurant Ambroise Paré avec l'installation d'un self ;
- Différents travaux d'entretien : des toitures, tout ce qui touche aux économies d'énergie, beaucoup de petites interventions, des travaux au niveau de l'éclairage public, des travaux d'accessibilités ;
- La mise en place de la régie unique qui devrait faciliter la vie de nos concitoyens ;

Un petit rappel pour l'année 2010, deux équipements neufs ont été réalisés : la salle d'évolution à Lamartine et l'école de musique ;

Et en 2011, deux opérations importantes sur le plan des travaux d'équipement l'agrandissement du restaurant Ambroise Paré et les travaux sur l'église Saint-Quirin.

Le budget 2011 s'inscrira donc dans cette ligne de conduite :

- Faire preuve de raison et considérer que la rigueur reste de mise ;
- Corriger autant que faire se peut le niveau des nos dépenses publiques en fonction de l'augmentation des dépenses obligatoires ;
- Ne pas augmenter la pression fiscale et donc maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2010 ;
- Appliquer une revalorisation des services rendus aux usagers en fonction du coût supporté par la Commune, c'est-à-dire d'augmenter les tarifs de 2%. Ce sont les délibérations qui suivront ;
- Pratiquer des tarifs différenciés ;
- Appeler la compréhension de nos associations et solliciter leur contribution à l'effort entrepris ;
- Maintenir un service public de qualité.

Il nous faudra aussi attendre pour connaître précisément nos recettes (fin mars). D'ailleurs la préfecture nous a dit qu'on pouvait éventuellement voter le budget primitif 2011 jusqu'au 30 avril....et cela n'a pas trop de sens.

Nos recettes à observer :

- Bases fiscales afin de s'assurer qu'elles sont bien estimées.
- Regard sur les transactions immobilières : droits de mutation.

Voilà ce qui vous est proposé pour l'année 2011 en attendant le vote définitif de ce budget. Si vous avez des questions, M. le Maire et moi-même nous tenons à votre disposition pour y répondre.

M. Laristan

M. Poisson, quelques remarques sur l'intervention que vous venez de faire avant d'aborder ce que j'avais préparé.

Année 2011

Effectivement vous faites le constat du gel des dotations d'Etat et même d'un certain nombre d'incertitudes en allant jusqu'à nous dire à l'instant qu'on pourrait reporter le vote du budget au mois d'avril. Tout cela est quand même la conséquence, je vais faire un peu de politique et je m'en excuse, mais de décisions prises par le Président de la République et je pense notamment à la suppression de la taxe professionnelle sans que, à un moment ou à un autre, on sache comment on allait faire, donc effectivement tout ça aujourd'hui crée beaucoup de bouleversements qui entraînent nécessairement des conséquences pour les collectivités locales et territoriales que vous avez évoquées. Un moment donné je relève que vous dites : « la Communauté Urbaine a un programme d'investissements ambitieux » et vous mettez en parallèle la réforme fiscale.

Oui peut-être mais nous n'allons pas nous arrêter de vivre parce que l'Etat, à un moment donné ou celui qui est au sommet de l'Etat, a décidé dans sa grande pensée pour la France qu'il fallait faire une réforme et que nous devons supprimer la taxe professionnelle. Donc voilà un petit peu les données du problème aujourd'hui. Et moi, je ne vois pas en quoi on pourrait reprocher à la Communauté Urbaine d'investir car l'investissement c'est aussi de l'activité économique, c'est aussi des entreprises et c'est aussi des emplois. Je m'en tiendrai là pour les commentaires sur votre intervention.

Voilà, ce que je voulais vous dire M. le Maire, Chers Collègues,

Le tableau de l'évolution des principaux postes budgétaires remis par M. Poisson en commission apporte, je le reconnais, un certain éclairage mais reste un document de constat et ne situe aucunement le débat d'orientation budgétaire tel que nous le souhaiterions. Il y manque de toute façon des éléments que nous réclamons depuis des années comme par exemple le ratio de solvabilité de la dette comparé sur plusieurs années... c'est un petit tableau que vous pourriez ajouter mais si on les avait cela serait pas mal.

Le D.O.B. devrait selon notre approche tracer les perspectives des enjeux et des choix qui se posent ou vont se poser à notre ville au regard de la réalité démographique de notre population, de ses besoins actuels et à venir.

Monsieur Poisson a évoqué la nécessité d'obtenir de l'INSEE une correction à la hausse du nombre d'habitants recensés pour passer la barre des 10000 ha, en tenant compte des derniers logements de la ZAC Berquier Forgette. C'est dire s'il est bien difficile pour notre ville de passer ce cap dont nous parlons depuis des années puisque nous devons faire cette démarche au niveau de l'INSEE. Notre population augmente deux fois et demi moins vite qu'en moyenne dans la métropole. Les plus de 50 ans sont sur représentés, les 20ans sous représentés. Notre ville est jugée peu attractive pour les jeunes pour des questions de logements etc...

A l'inverse, le défi du grand âge et de la dépendance est particulièrement souligné dans notre ville. Dans le même temps, nous avons aujourd'hui à gérer la présence des familles et la petite enfance qui appellent des besoins immédiats et en constante évolution : fréquentations de nos cantines ou de l'accueil périscolaire plutôt en dessous de la moyenne métropolitaine, ce n'est pas une remarque désobligeante mais une réalité, mais cela peut évoluer dans l'avenir, la prise en compte des familles mono parentales, des célibataires etc...

font que demain on pourrait avoir des nouveaux besoins mais en tout cas des besoins en augmentation dans ces domaines là.

Or, le tableau de Monsieur Poisson montrant une chute de nos opérations d'équipement de 5,4 millions d'Euros en 2008 à 1,3 millions d'Euros en 2010, soit 4 fois moins, n'est évidemment pas fait pour nous rassurer.

Notre ville se prépare-t-elle aux défis qui l'attendent : ferme du Vert Bois, aménagement du centre ville dont je constate que nous allons y aller prudemment puisqu'une enveloppe de 54 000.00 € en 2011 sur un investissement chiffré à la louche mais à revoir de 500 000.00 € et cela sera sans doute plus donc nous y allons doucement, sans doute des nécessités d'étendre notre secteur de la petite enfance, et des réflexions à mener sur notre offre

culturelle qui pourrait être plus différenciée, plus large avec un certain nombre d'évènements qui nous manquent, c'est mon avis après c'est le débat.

Voilà, Monsieur le Maire, Chers Collègues, ce que Neuville Ensemble souhaitait exprimer à propos de ce D.O.B. nous y reviendrons plus en détail lors du vote du budget primitif.

Merci de votre attention.

M. Degryse

Concernant le D.O.B., je vais essayer de ne pas me tromper sinon cela apparaîtra dans le journal cette année aussi, je voulais vous remercier M. Poisson pour la présentation claire qui a répondu à nos demandes antérieures et dès qu'on vous demande des tableaux, nous les avons et vous essayez de nous informer le mieux possible et je vous en remercie. Si je dois vous demander d'autres tableaux je le ferai lors des commissions afin de les avoir avant le Conseil Municipal.

Pour répondre à M. Laristan, je ne pense pas que notre ville soit peu attractive pour les jeunes mais je pense que ce qui est difficile pour eux, c'est le problème crucial de logements, voilà ce qui rend leur venue difficile.

Peut-être d'où l'intérêt des fameux « PAPA » et leurs suites qu'on connaît ; le logement maîtrisé peut-être intéressant plutôt qu'en développement un logement qui coûterait cher à nos jeunes et qui ne pourrait être utilisé mais cela ne veut pas dire qu'il faudrait développer un logement purement social qui ne donnerai pas une très bonne attractivité à notre ville ; le logement social, que vous préconisez à 100% par moment, pourrait aussi diminuer l'attractivité de notre ville.

Mais par contre je suis d'accord sur le secteur de la petite enfance qui à mon sens serait prioritaire dans les années à venir puisqu'on connaît un peu la vision de l'Etat qui est de dire que petit à petit les écoles maternelles vont s'éteindre, c'est peut-être un bien grand mot, les 2ans ne viendront plus à l'école maternelle voir les 3ans et donc il va falloir que les collectivités territoriales de proximité puissent suppléer à ce problème d'Etat. Oui, en effet il faudra y penser très rapidement puisque dès l'année prochaine il pourrait y avoir un problème pour les enfants de 2 ans et ce problème sera crucial d'ici deux ans.

En ce qui concerne les personnes âgées, c'est vrai que vous disiez que beaucoup de personnes ont plus de 50 ans dans notre commune et on peut être contents que ces personnes âgées s'y sentent bien et en sécurité, je reviens à mon fameux « P .A.P.A. » voir mon « P.A.P.A.V. » à nous aussi de penser à elles par exemple par la mise en place de béguinages.

Je vous remercie.

M. le Maire

M. Laristan, je ne reproche pas à la Communauté Urbaine son budget d'investissement, je l'ai voté et il n'y a aucun souci là dessus.

Concernant les 10 000 habitants, nous nous sommes posés la question car le recensement nous amène à 9953 habitants car celui-ci a été effectué avant que le groupe locatif de 49 logements du Berquier-Forgette soit mis à disposition ; ce n'est pas, comme je l'ai dit à la commission, pour avoir 33 élus autour de la table car nous ne modifierons rien pendant la durée de la mandature et on ne changera pas les indemnités de fonction mais simplement pour tirer profit des dotations globales fournies par l'Etat aux collectivités.

Je pense qu'il n'a échappé à personne, une certaine volonté affichée, qui m'occasionne parfois quelques turbulences, au niveau des constructions et de logements et chacun a pu le remarquer avec un effort maximum puisque nous avons déjà passé des conventions avec la Communauté Urbaine afin d'être au dessus des 20%, loi stricte imposées aux communes.

En matière d'aménagement du cœur de ville, il est évident d'envisager les moyens financiers nécessaires pour un maître d'œuvre ; ce maître d'œuvre, qui n'est pas encore choisi et nous sommes fin janvier, prendra un certain temps afin que les choses puissent prendre forme et se concrétiser et nous serons bien avancés sur ce programme sur l'année 2011. Pas seulement nous, la Ville mais également un partenaire incontournable la Communauté Urbaine puisque dans le chiffrage global qui a été présenté début de cette semaine, je prends les chiffres arrondis, 2 millions l'opération aménagement cœur de ville, 1.5 millions Lille Métropole Communauté Urbaine et 500 000 au niveau de la ville mais il ne s'agit que des aménagements du cœur de ville donc du centre de ville de Neuville en Ferrain ; sur les 2 millions, il n'est pas question d'un seul centime d'euro pour du bâtiment à aménager ou construire. Je ne vais pas rentrer dans le détail puisqu'une réunion publique est prévue sur ce sujet là.

Voilà pour les quelques points qui ont été soulevés sur lesquels je voulais apporter quelques précisions.

Concernant M. Degryse, pour la petite enfance nous y travaillons, il y a une volonté et un souci d'avoir une approche différente et précise par rapport à ce qui pourrait se passer, je parle au conditionnel, sur l'âge d'accès à l'entrée à l'école maternelle et je laisserai quelques explications à Melle Heye.

Concernant les personnes âgées, on vit de plus en plus longtemps et on aura de plus en plus de personnes âgées dans nos communes et il faut effectivement s'y pencher et s'y intéresser dans les capacités et les possibilités d'accueil autant que du logement et tout cela fait partie des gros sujets.

En matière d'investissement, le débat d'orientation budgétaire précède le budget, un budget est toujours un exercice difficile car il tient compte d'une multitude d'éléments qui sont très différents. Nous avons eu de très gros investissements sur 2009 et j'avais dit que nous ne pouvons pas maintenir ce rythme là et d'ailleurs nous n'avons pas toujours à construire un nouveau groupe scolaire et une nouvelle cuisine centrale. Avec seulement l'aménagement du cœur de ville, ferme du Vert Bois, l'église, un terrain synthétique, les travaux d'accessibilités etc... ces éléments nous permettent de voir clair pour l'année 2011, 2012, 2013 et peut-être 2014 ; le maître mot afin de faire face à nos obligations et aussi au service public pour les années futures, un maître mot pour les années futures : « c'est l'économie » ; il faut une gestion hyper rigoureuse tous les jours et quels élus ne souhaiteraient pas avoir un peu plus, c'est normal et humain mais il y a des contraintes donc il y a bien des limites dans nos possibilités.

Voilà ce que j'avais à dire pour le D.O.B., c'est un débat donc il n'y a pas de vote mais cela nous permet de discuter.

Melle Heye

Vous avez tout à fait raison M. Laristan et M. Degryse de soulever le problème de l'accueil des enfants de 2 ans surtout dans notre région car beaucoup de régions de France déjà actuellement n'accueillent pas d'enfant de moins de 3 ans voir 4 ans dans les écoles. Mais il nous est toujours possible dans les écoles, et vous le savez certainement, d'accueillir les enfants de 2 ans. Le seul problème, ils ne sont plus pris en compte dans le nombre de poste des enseignants donc dans le nombre de classes. Ce qui veut dire qu'à terme s'il y a fermeture de classe, la première classe dans les écoles sera automatiquement la classe des 2/3 ans donc ces enfants il faudra bien les accueillir. C'est évident et cela aura un coût pour la municipalité. Je vous précise que nous y travaillons déjà depuis plusieurs mois, il y a plusieurs possibilités les jardins d'éveil, les jardins d'enfants Nous regardons actuellement ce qu'il y a de mieux pour Neuville, le nombre d'enfants qui devrait être accueilli mais je peux vous dire qu'il y a eu des rapprochements avec des villes qui ont déjà mis en route des structures de petite enfance pour ces enfants 2/3 ans et on continuera cette année, encore plus que les mois précédents, à travailler sur le problème de l'accueil des enfants de 2 ans.

Année 2011

M. le Maire

J'associe à ces travaux Mesdames Sylvie Delplanque, Marie Tonnerre et leurs collaborateurs au sein de la municipalité pour avancer dans la réflexion à ce sujet là.

M. Poisson

Au niveau de LMCU, je n'ai absolument pas voulu dire qu'il ne fallait pas investir et je me félicite qu'effectivement il y ait encore des collectivités qui peuvent le faire ou qui ont la volonté de le faire mais je dis simplement qu'elles souffrent et pensez bien que si nous avons la possibilité d'engager des travaux lourds tout de suite on le ferait très volontiers pour l'économie du pays et pour le bien de la ville aussi. Par rapport à cela, il n'y a aucune ambiguïté dans mon discours, dans mes propos et ce n'était certainement pas une critique à l'égard de la Communauté. D'autant que mon patron a voté le budget et je ne vais pas m'y opposer.

En ce qui concerne l'évolution de la population, les problèmes de démographie, les tranches de 20/30 ans qui sont en baisse... Depuis on a au moins construit la zone d'aménagement Berquier-Forgette (300 logements) et il doit y avoir certainement des jeunes 20/30 ans dans cette zone ; il y a aussi **deux projets immobiliers rue de tourcoing, l'un en route et l'autre** qui se termine et vont créer un peu plus de logements pour accueillir une population de cette tranche d'âge et je l'espère dans tous les cas pour offrir des perspectives à la jeunesse neuvilleoise. Voilà pour l'aspect démographique et l'évolution de la population.

Au niveau de la population, on peut faire un parallèle avec les structures petite enfance et les logements des personnes âgées, il est sûr que rien n'est figé et si un jour il fallait s'attaquer au problème du logement des personnes âgées on peut aussi s'appuyer sur des bailleurs sociaux sans réellement que ça coûte directement à la ville sinon en terme de service peut-être mais en terme d'investissement pas forcément.

M. Laristan

On n'échappe pas à un moment donné, vous le savez bien, à des structures médicalisées.

M. Poisson

Tout a fait à des structures médicalisées avec l'aide du Conseil Général.

En matière de petite enfance, j'ai bien compris aussi qu'il fallait qu'on se prépare à connaître un transfert de compétence puisque s'il n'y a plus d'accueil des enfants de moins de 3 ans, il faudra que les structures communales prennent aussi le relais donc transfert de locaux, garde des enfants et des dépenses supplémentaires au niveau des frais de personnel et d'aménagement des structures existants.

L'aménagement du centre ville, c'est le programme du mandat. Nous vous avons annoncé des chiffres, les premiers et nous n'avons finalement parlé que de ce qui touche à l'éclairage public, aux infrastructures routières et à l'aménagement des espaces verts. Je vous rappelle que si aucune inscription budgétaire n'a encore été faite et présentée dans le cadre du D.O.B. ça ne sera pas une inscription au niveau du seul budget primitif 2011 mais au travers d'un plan pluri-annuel. Je vous ai annoncé que nous ferions un excédent de l'ordre de 586 000 € à l'issue de l'exercice 2010, nous l'avons donc en réserve et c'est simplement un problème technique que de le reprendre en inscription budgétaire ultérieurement. Si on voulait inscrire une partie la totalité de cette somme au niveau du budget de 2011 on pourrait tout à fait le faire mais il faudra dans tout les cas attendre que le compte administratif soit voté pour constater effectivement cet excédent. La possibilité de faire, elle existe réellement.

Au niveau de l'investissement, il est vrai que cette année on tourne plus autour de 1,3 million et à une époque à 5 millions mais là les choses sont claires depuis longtemps. On avait évoqué en son temps, le niveau obtenu par Neuville entre les années 2004 et 2008, une petite étude sur cinq ans pour se positionner par rapport à d'autres collectivités. Je vous rappelle simplement qu'en 2009, on était quatrième après Lesquin, Roncq, Bondues ; Neuville en Ferrain apparaissait avec une moyenne sur cinq ans de 284 € par habitant. On tire des moyennes par habitant cela ne veut pas dire grand-chose, on est d'accord mais tout le monde y fait référence !

On reste toujours ambitieux la preuve l'aménagement du centre Ville, la ferme du Vert Bois et c'est vrai qu'à l'échelle de Neuville ces seules opérations vont mobiliser nos énergies jusqu'à la fin du mandat.

M. Laristan

Un point de réponse sur la question des écoles, c'est vrai que les investissements que vous avez évoqués ont pesé très lourd mais je rappelle aussi, le fait que nous ne maîtrisons pas tout à fait notre démographie tout le temps a fait qu'on a aussi fermé des écoles. Oui, on a investi et cela a pesé très lourd dans nos investissements donc dans notre endettement mais nous avons aussi démoli une école.

M. Poisson

Si on fait référence par exemple à l'école Marie Curie cela nous a permis de reloger beaucoup d'associations dans d'excellentes conditions.

M. le Maire

On ne va pas rentrer dans ce débat là car on déborde du débat d'orientation budgétaire simplement je comprends très bien.

Jules Ferry posait déjà beaucoup de soucis et on savait très bien que le regroupement des élèves du bâtiment de Marie Curie, bâtiment très apprécié qui sert actuellement à des quantités d'autres choses, était préférable avec le groupe scolaire agrandi d'Ambroise Paré, nous sommes tous conscients qu'il fallait faire évoluer les choses.

Mme Tonnerre

Je voulais juste rajouter un mot par rapport à la petite enfance, nous n'avons pas attendu la circulaire qui dit que les enfants de moins de 3 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs des écoles. Il faut savoir que la CAF effectuait un classement des communes et calculait le prorata de nombre de places en structures par rapport au nombre d'habitants. La commune de Neuville était bien lotie et nous ne sommes pas prioritaire sur les projets d'aménagement de structures petite enfance.

Aujourd'hui, l'Etat a débloqué des fonds pour accueillir ses enfants de 2/3 ans et maintenant la CAF semble avoir un discours un peu plus positif et cela fait partie d'une discussion d'un prochain contrat « enfance jeunesse » qui sera signé en 2011 pour la période 2011-2014 donc on y travaille.

M. le Maire

C'est un débat donc il n'y a pas de vote.

- **Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Pierre POISSON, et après en avoir débattu, prend acte des orientations budgétaires.**

TARIFS

19. Echanges internationaux / accueil des jeunes été 2011 et Séjour à Offenbach en octobre 2011 – Jumelage -
20. Tarification de la vente de photo accueil de loisirs, centre de vacances et multi-accueil
21. Tarification d'une cafétéria tenue par les usagers du service jeunesse lors de manifestations spécifiques (1^{er} mai, concert....)
22. Tarification des inscriptions en accueils de loisirs
23. Droit d'inscription à l'école de Musique
24. Tarification des accueils périscolaires
25. Tarification animations à la ferme du vert bois
26. Banquet des aînés – Participation financière des non neuvillois
27. Centre d'animations sportives – tarifs annuels 2011 – 2012
28. Salles communales – nouvelles tarifications
29. Tarification des frais de photocopies dans les écoles
30. Tarification dans le cadre d'un protocole d'un accueil individualisé en restauration scolaire
31. Tarifs de la restauration
32. Encadrement des études surveillées
33. Tarification du droit de place
34. Concessions au cimetière – terrains/cavernes et colombarium – révision des tarifs 2011
35. Tarifs – taxis – année 2011
36. Service extérieur des pompes funèbres : tarif du service public industriel et commercial
37. Photocopies et télécopies / tarifs
38. Augmentation du tarif urgence pour les structures « Planet'Mômes » et « Les P'tits Loups »
39. Inscription à Antenne Ados saison 2011
40. Participation financière des familles aux campings proposée dans le cadre des accueils de loisirs municipaux
41. Tarification de la vente de CD photo, vidéo ou audio conçus par les usagers des activités jeunesse
42. Tarif exceptionnel pour les inscriptions en accueils de loisirs
43. Tarification des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires à la ferme du vert bois
44. Tarification des centres de vacances
45. Tarifications pour les sessions de formation BAFA 2011
46. Tarifs d'inscription aux activités de l'antenne ados, point cyber jeunes et PIJ
47. Tarifs été 2011 pour antenne ados
48. Repas restaurant Rocheville
49. Tarifs de location du matériel
50. Banquet du 11 novembre 2011
51. Tarification pour les manifestations culturelles de la ville
52. Tarification des inscriptions aux ateliers Arts Plastiques adultes et enfants pour les Neuvilleois et non Neuvilleois saison 2011/2012

M. le Maire

Comme tous les ans, je vous propose un vote global des délibérations n°19 à 52 qui concernent les tarifs avec une application d'une hausse de 2% et demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal a adopté les délibérations à l'unanimité.**

Communication de M. le Maire :

- Rapport d'activités 2009
- Réponse au courrier du groupe « Neuville Ensemble » sur l'interrogation de la gestion des arbres de la commune.

La séance est levée à 20h20.